

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.33PR
concernant
la 2ème série de compléments au budget 2011.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 novembre 2011.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal et Monsieur Pierre Meyer, boursier communal. Nous les remercions pour les renseignements fournis et les précisions apportées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Cpt 130.3092 : Recrutement, recherche du personnel

- a) Ce dépassement s'explique notamment par le recours à une agence de recrutement pour pourvoir le poste d'assistant-e au secrétariat général, les démarches habituellement conduites dans ce genre d'exercice n'ayant pas abouti. D'autre part, la Commune a constaté que, d'une manière générale, parmi les jeunes collaborateurs, nombreux quittent l'administration pour aller « voir ailleurs ». Ce changement de mentalité n'est pas propre au personnel communal. Entre les renouvellements et les nouveaux postes, ce sont une quarantaine de postes qui ont dû être repourvus dans le courant de l'année 2011.

3. URBANISME ET BATIMENT

3.1. Cpt 344.3189 : Prestions de tiers

- a) La Municipalité a décidé de mandater une société externe pour faire le contrôle du stationnement, ceci afin de soulager les concierges des bâtiments qui devaient supporter les réactions peu amènes de certains locataires. On peut difficilement évaluer le montant des revenus liés à ce changement puisqu'il faudra engager des frais supplémentaires.

3.2. Cpt 346.3141.01 : Entretien-rénovations patrimoine financier

- a) L'ASPMAD (Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à Domicile) fait la place pour les affaires sociales.
- b) Les loyers payés par l'ASPMAD à la rue de Neuchâtel 4 se montaient à Fr. 54'720.- /an net pour les locaux rez+1er et à Fr. 8'640.-/ an net pour les places de parc.
- c) Les conduites de la rue du Four 1 et les conduites de chauffage à l'Ancienne-Poste 2 étaient dans un état lamentable.
- d) Les Abattoirs sont utilisés par les services des travaux et environnements ainsi que par le service d'Urbat aux fins de stockage de matériel divers suite à la vente du bâtiment ex-Arkina.

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

4.1. Cpt 413.3155 : Entretien véhicules

- a) Ce poste concerne un remplacement du moteur et d'une pompe hydraulique.

5. EDUCATION ET JEUNESSE

5.1. Cpt 516.3188 : Frais de transport des élèves

- a) Les transports sont difficiles à planifier du fait que le budget est établi sur les années fiscales. Les équilibres indispensables des effectifs des classes ne sont connus qu'à la veille de la rentrée scolaire, en fonction du lieu de domicile, de l'âge des élèves et des possibilités d'hébergement des classes dans les différents bâtiments scolaires. De plus, en raison de la nouvelle tarification Mobilis, le prix de la course spéciale a augmenté. La Municipalité tente de faire diminuer les transports de course spéciale en augmentant la fréquence des bus de ligne. Il est à retenir que 70 à 75 % du coût des transports est remboursé par le canton (Dépense Thématique)

5.2. Cpt 715.3141 : Frais d'entretien

- a) La Cofi constate une fois encore le déménagement de la Croquette et les dépenses induites. La Municipalité a dû mettre aux normes du Service de Protection de la Jeunesse pour les Unités d'accueil pour écoliers.
- ^ Bien que la Cofi soit consciente qu'il n'y a pas de volonté délibérée de faire voyager la Croquette, elle estime judicieux de lui éviter un nouveau déménagement dans les 2 prochaines années.

6. POLICE ET SPORT

6.1. Cpt 170.3109 : Organisations diverses

- a) Pour faire suite à la défection de l'association qui organisait le Triathlon d'Yverdon-les-Bains, la Municipalité a octroyé une garantie de déficit de 50'000 CHF afin de palier à un éventuel manque de sponsors, ce qui a malheureusement été le cas pour cette année. Le succès de cette dernière édition devrait encourager des sponsors pour les prochaines années.

6.2. Cpt 601.3111 : Achat de machine et mobilier

- a) L'équipement informatique de ce nouveau collaborateur avait été oublié par le service.

7. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

7.1. Cpt 710.3669 : Aides abonnement seniors Travys

- a) Comme le budget date de septembre 2010, il était difficile de prévoir cette dépense. Pour rappel les abonnements seniors annuels ont augmenté de 300 à 600 CHF. La commune octroie une aide à hauteur de Fr. 150.- aux personnes qui en font la demande.

Il n'y a pas de revenus mesurables. Les revenus dans les compléments au budget sont mis lorsqu'ils sont liés à une dépense inscrite au budget (exemple : subvention)

Conclusions :

La Commission des finances regrette que la Municipalité n'ait pas joint des renseignements complémentaires sur une feuille annexe au préavis, comme elle l'avait fait dans les préavis complémentaires aux budgets suivants : PR10.46PR ; PR09.43PR ; PR08.35PR ; PR08.56PR ; les préavis N° 18 et 36 de l'année 2007.

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres moins une abstention, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR11.33PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances

Jérôme Wulliamoz

